

Les Joyeux Randonneurs Vallérois L'Espace du Thiey – 101, Allée Charles Bonome 06460 Saint Vallier de Thiey Association affiliée à la FFRandonnée sous le N°09379 Immatriculation Tourisme IM075100382>	Assurance R.C.P. WTW France - Département Sport Immeuble Quai 33, 33/34 quai De Dion Bouton CS70001 – 92814 Puteaux Tél. : 09 72 72 01 19 frrandonnee@grassavoye.com Contrat n° : 41789295M / 0002 Garantie financière : GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre Tel 33(0)149313131 ct. n° 4000716162 /0	IMPORTANT : Si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques du séjour ou du voyage ne sont pas remplies, les parties entendent se référer à l'offre préalable du voyage émanant de l'organisateur mentionné ci-dessous, conformément aux conditions générales de vente consultables comme précisé au bas du bulletin	Date : 20/08/2025 N° fédéral du séjour : SE018271																											
Participant : ① Nom Prénom : Adresse : Date de naissance : ____/____/____ Tel portable : _____ N° de Licence : _____ Ville : _____ E-Mail : _____																														
Personne à prévenir en cas d'urgence : Nom : _____ Prénom : _____ Tél : _____ Email : _____																														
Séjour ou Voyage : Marche Nordique en suède Date : du 06 au 12 juillet 2026 Nom de l'organisateur : JRV - Les Joyeux Randonneurs Vallérois Description : Séjour de Marche Nordique en étoile. Deux groupes de niveaux différents. Lieu : Stockholm - Suède Le séjour ou le voyage peut être annulé si un nombre minimum de 10 participants n'est pas inscrit à la date du 30 juillet 2025																														
Formalités : Licence FFRandonnée en cours de validité : OUI Passeport : non obligatoire - CNI : OUI (en cours de validité) Carte Vitale : OUI Carte d'assurance maladie européenne : Oui Permis de conduire valide pour les chauffeurs : sans objet		Hébergement : Mode : Hôtel Nom : Tapetfabriken – NACKA 13154 Suède. Chambre : Double/Twins/Individuelle Contenu prestation : Pension complète du 1^{er} dîner au déjeuner du dernier jour.																												
Révision de prix : se reporter aux conditions générales de vente (CGV) Frais de résolution ou d'annulation de l'inscription : se reporter page 2		Transport : Vol Nice / Stockholm par ligne régulière par la compagnie SAS. Déplacement sur place en transports en commun. Possibilité d'ajustement en cas de forte hausse des prix.																												
② <table border="1"> <tr> <td>Prix des prestations Aériennes :</td> <td>525.00€</td> <td>525.00€</td> </tr> <tr> <td>Prix des prestations terrestres :</td> <td>575.00€</td> <td>575.00€</td> </tr> <tr> <td>☐ Option Assurance Annulation/Interruption :</td> <td>28.00€</td> <td>-----€</td> </tr> <tr> <td>☐ Supplément ch. Individuelle :</td> <td>330.00€</td> <td>-----€</td> </tr> <tr> <td>☐ Option Assurance Annul/Interruption avec ch.Indivi :</td> <td>37.00€</td> <td>-----€</td> </tr> <tr> <td>Total séjour :</td> <td></td> <td>-----€</td> </tr> </table>		Prix des prestations Aériennes :	525.00€	525.00€	Prix des prestations terrestres :	575.00€	575.00€	☐ Option Assurance Annulation/Interruption :	28.00€	-----€	☐ Supplément ch. Individuelle :	330.00€	-----€	☐ Option Assurance Annul/Interruption avec ch.Indivi :	37.00€	-----€	Total séjour :		-----€	Assurances Facultatives ③ Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information concernant les assurances facultatives proposées par : ASSUR TRAVEL ☐ Je souscris à l'Assurance Annulation ☐ Je décline cette proposition d'Assurance Annulation. Fait à : _____ Le, _____ Signature										
Prix des prestations Aériennes :	525.00€	525.00€																												
Prix des prestations terrestres :	575.00€	575.00€																												
☐ Option Assurance Annulation/Interruption :	28.00€	-----€																												
☐ Supplément ch. Individuelle :	330.00€	-----€																												
☐ Option Assurance Annul/Interruption avec ch.Indivi :	37.00€	-----€																												
Total séjour :		-----€																												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Echéancier des acomptes :</th> <th>Dates</th> <th>Prix</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inscription</td> <td>05/09/2025</td> <td>150.00€</td> </tr> <tr> <td>Acompte N°1 – Prestations terrestres et Aériennes</td> <td>15/11/2026</td> <td>200.00€</td> </tr> <tr> <td>Option Assurance Annulation : Chambre standard double ou Twin</td> <td>15/11/2026</td> <td>28.00€</td> </tr> <tr> <td>Option chambre Individuelle</td> <td>15/11/2026</td> <td>330.00€</td> </tr> <tr> <td>Option Assurance Annulation Chambre Individuelle :</td> <td>15/11/2026</td> <td>37.00€</td> </tr> <tr> <td>Acompte N°2 – Prestations terrestres et Aériennes</td> <td>15/01/2026</td> <td>250.00€</td> </tr> <tr> <td>Acompte N°3 – Prestations terrestres et Aériennes</td> <td>15/03/2026</td> <td>250.00€</td> </tr> <tr> <td>Solde (Ajustement possible)</td> <td>15/05/2026</td> <td>250.00€</td> </tr> </tbody> </table>				Echéancier des acomptes :	Dates	Prix	Inscription	05/09/2025	150.00€	Acompte N°1 – Prestations terrestres et Aériennes	15/11/2026	200.00€	Option Assurance Annulation : Chambre standard double ou Twin	15/11/2026	28.00€	Option chambre Individuelle	15/11/2026	330.00€	Option Assurance Annulation Chambre Individuelle :	15/11/2026	37.00€	Acompte N°2 – Prestations terrestres et Aériennes	15/01/2026	250.00€	Acompte N°3 – Prestations terrestres et Aériennes	15/03/2026	250.00€	Solde (Ajustement possible)	15/05/2026	250.00€
Echéancier des acomptes :	Dates	Prix																												
Inscription	05/09/2025	150.00€																												
Acompte N°1 – Prestations terrestres et Aériennes	15/11/2026	200.00€																												
Option Assurance Annulation : Chambre standard double ou Twin	15/11/2026	28.00€																												
Option chambre Individuelle	15/11/2026	330.00€																												
Option Assurance Annulation Chambre Individuelle :	15/11/2026	37.00€																												
Acompte N°2 – Prestations terrestres et Aériennes	15/01/2026	250.00€																												
Acompte N°3 – Prestations terrestres et Aériennes	15/03/2026	250.00€																												
Solde (Ajustement possible)	15/05/2026	250.00€																												
Les Conditions Générales de Vente, la Notice Information Assurance Annulation sont consultables sur le site des JRV (onglet Séjours).																														

Informations destinées aux voyageurs :

● **Coordonnées de l'organisateur du séjour :**

Association : Les Joyeux Randonneurs Vallérois (JRV) représentée par son président : M. Georges PHILIT

Adresse : L'Espace du Thiey - 101, Allée Charles Bonome - 06460 Saint Vallier de Thiey

Responsable du séjour : M BOISSEE Laurent Mail : laurent.boissee@gmx.fr Tél : 06.24.46.65.35

- L'organisateur est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage conformément à l'article L211-16 du code du tourisme et, il est tenu d'apporter une aide au voyageur qui est en difficulté conformément à l'article L211-17-1 du code du tourisme.

● **Cession du contrat :**

Le voyageur peut céder son contrat à une autre personne moyennant des frais réels et raisonnables justifiables par l'organisateur, dernier délai : 7 jours avant le départ du séjour.

● **Augmentation du prix du voyage :**

Le prix du voyage ne peut être augmenté que si les coûts spécifiques augmentent (prix des carburants, taxes aéroportuaires, portuaires, touristiques, taux de changes, etc) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du séjour. Si la majoration de prix dépasse 8% du prix du voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

● **Frais de résolution ou d'annulation**

Prestations aériennes : SAS Scandinavian Airlines

Jusqu'au 06/04/26 : restitution de l'acompte versé.

Du 06/04/26 au 05/06/26 : retenue de 25 % (hors taxes aéroportuaires)

Du 06/06/26 au départ : retenue de 100% du tarif (hors taxes aéroportuaires).

Emission des billets 14 jours avant départ. Possibilité de remplacement sans frais jusqu'à 40 jours avant départ.

Changement de nom après D-40 : 60 € de frais

Prestations terrestres :

Jusqu'à 30 jours avant départ : remboursement sans frais

De 30 jours au jour du départ : retenue de 100% du prix du séjour

Possibilité de remplacement sans frais jusqu'à la veille du départ

(Dans le cas d'une annulation justifiée, les sommes retenues seront remboursées par l'assureur si vous avez souscrit l'assurance annulation – hors primes d'assurance, frais d'immatriculation tourisme, frais de dossiers)

● **Modification du contenu du séjour :**

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés si l'un des éléments essentiels du séjour, autre que le prix, subit une modification importante.

● **Annulation du séjour par l'organisateur :**

Si avant le début du séjour, l'organisateur annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement s'il y a lieu.

- **Annulation du séjour par le voyageur en cas de circonstances exceptionnelles** (ex. problèmes de sécurité) : Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du séjour en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables surviennent au lieu de destination ou à proximité immédiate.

● **Élément important ne pouvant être fourni au cours du séjour par l'organisateur :**

Si, après le début du séjour, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du séjour et que l'organisateur ne remédie pas au problème

Les voyageurs ont aussi le droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyages.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris. Numéro d'immatriculation : IM075100382Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une Association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

- Le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage conformément au II de l'article L211-16 du code du tourisme.

- **Réclamations des voyageurs :**

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel".

- **Protection contre l'insolvabilité de l'organisateur :**

La FFRandonnée a souscrit pour le compte de l'association organisatrice une garantie Financière auprès de GROUPAMA assurance –crédit & caution : 132 rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre Tel 33(0)149313131.

N° de contrat 4000716162 /0.

Si l'organisateur devient insolvable avant le départ du séjour, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur devient insolvable après le début du séjour et si le transport est compris dans le prix du séjour, le rapatriement sera pris en charge par GROUPAMA.

●Exigences particulières du voyageur acceptées par l'organisateur :

.....

.....

.....

.....

Pour l'**Organisateur**,

Fais-le, 31 juillet 2025

A Saint Vallier de Thiey

Signature :



Pour le participant au séjour

Je soussigné, certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées ci-dessus et avoir reçu, préalablement la brochure de l'organisateur contenant les conditions générales et particulières de vente que je déclare accepter sans réserve, sauf exigences particulières ci-dessus.

(Apposer ci-dessous la mention « Lu et approuvé »)

Fait le À

Signature :

